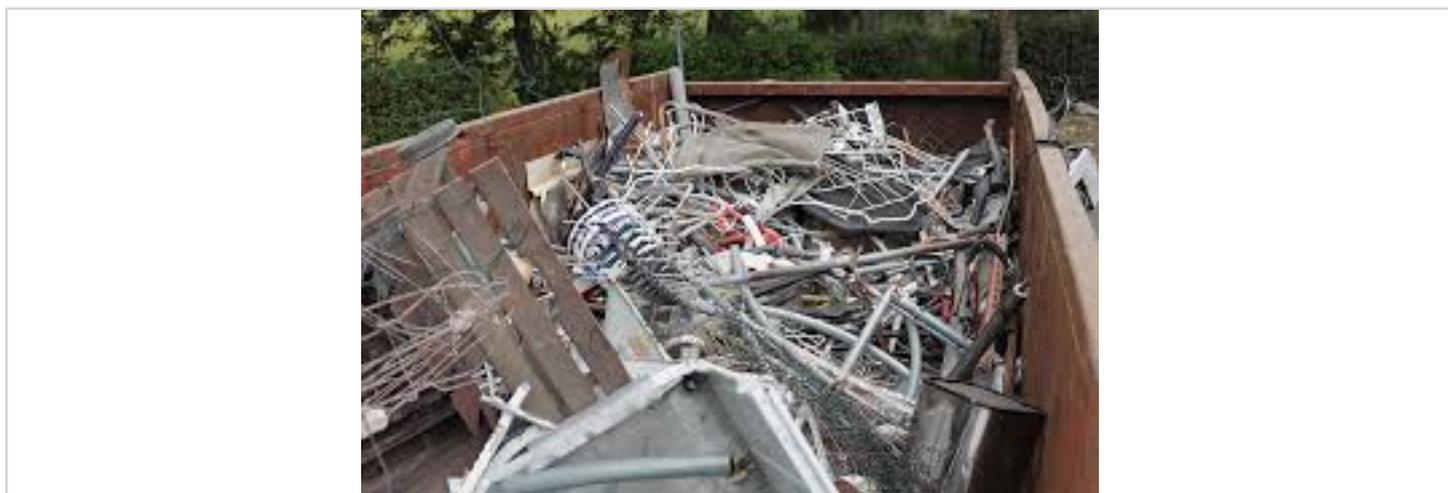


Les déchetteries du territoire

Les déchetteries du territoire



Rendez-vous sur l'une de nos deux déchetteries **les mardis, mercredis, vendredis et samedis** de **9h à 12h** et de **14h à 18h**.

Lundi	Fermé	
Mardi	09h - 12h	14h - 18h
Mercredi	09h - 12h	14h - 18h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	09h - 12h	14h - 18h
Samedi	09h - 12h	14h - 18h
Dimanche	Fermé	

- **Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais :**

22 Chemin de la Camave, 31290 Villefranche-de-Lauragais

- **Déchetterie de Montgeard :**

Route de Calmont, 31560 Montgeard

Gravats – Déchets verts – Cartons – Mobilier – Bois – Métaux – Tout venant – DEEE (Déchets d'Équipements Électriques Électroniques) – DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) – Batteries – Huile alimentaire – Huile de vidange - Piles – DASRI (Déchets D'Activité de Soins à Risques Infectieux) – Textile – Cartouche d'encre – Lampes et néons – Radios – Capsules - Pneus

Ordures ménagères – Terre - Médicaments – Produits radioactifs – Amiante – Bouteilles de gaz – Extincteurs – Explosifs, fumigènes, armes, munitions – Panneaux solaires – Déchets d'activité de soins professionnels – Cadavres d'animaux

- Accès aux particuliers des 31 communes sous présentation du justificatif de domicile.
- Les professionnels sont limités à la ferraille et aux cartons.
- L'apport de déchets, en particulier les gravats, est limité à 2m3/foyer/semaine.
- Les animaux sont interdits.
- Les véhicules de +3,5t ou d'une longueur supérieure à 8m sont interdits.
- **Les camions plateaux sont interdits**

DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT
RÈGLEMENT DES DÉCHETTERIES

Pour rappel, suite à plusieurs demandes :
Les camions-plateaux sont interdits sur les sites des déchetteries de Villefranche-de-Lauragais et de Montgeard.

Pour connaître l'ensemble du règlement, vous pouvez le consulter notre site internet, sur l'onglet "Déchetteries".

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

--

- **Secteur Caraman**

La gestion des déchets sur le secteur nord est assurée par le SIPOM de Revel.

Pour tout renseignement veuillez vous adresser au [SIPOM de Revel](#)

Route de Cambiac - 31460 Caraman

05 61 81 43 79

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Horaires d'ouverture : Déchets acceptés : [Déchets interdits](#) : [Règlement](#) :

Nouvelle armoire DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) Sur la déchetterie de Montgeard



En ce début d'année 2023, la Communauté de communes se dote d'une nouvelle armoire DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) sur la déchetterie de Montgeard.

Cette nouvelle armoire remplace l'ancienne, qui ne pouvait pas permettre le stockage et le triage des 2 flux distincts des déchets ménagers spéciaux :

- les ECO-DDS (déchets du particulier) ;
- les déchets hors-périmètre facturés à la tonne.

Cette armoire DMS pourra donc continuer à accueillir vos déchets dangereux issus des ménages tels que les **peintures**, les **produits phytos**, les **aérosols**, etc., mais en les séparant de façon plus adéquate.

En effet, **l'éco-organisme ECO-DDS prend directement en charge la gestion et la valorisation des déchets**, c'est-à-dire leur collecte, leur regroupement, leur traitement, mais aussi les coûts de l'ensemble des prestations associées. Cela représente une économie non-négligeable pour la collectivité.

Sur la déchetterie de Villefranche-de-Lauragais une armoire DMS pouvant stocker ces flux existe depuis 2016.

Les agents des déchetteries ont reçu une formation en 2022 qui leur permettra de trier ce type de déchets, n'hésitez pas à leur demander des renseignements.



Que signifie ECO-DDS?

En ce début d'année 2023, la Communauté de communes se dote d'une nouvelle armoire DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) sur la déchetterie de Montgeard.

ECO est l'abréviation d'**éco-organisme** et DDS signifie « **Déchets Diffus Spécifiques** », qui est la dénomination officielle des déchets chimiques collectés et traités dans cette filière.



Pour anticiper votre venue sur nos déchetteries, [cliquez ici pour accéder à une application d'aide au tri : Wastypedia.](#)

Et si vous voulez aller encore plus loin sur le sujet, [cliquez ici](#) ↓